

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-115-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

**N° 115/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 octobre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 novembre 2024

**Objet de la délibération :**

Ordures ménagères -  
Passage en collecte C0.5

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	34
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le cinq novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Benoit HUGON à Colette GROLEAU, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER
<b>Procuration</b>	
<b>Suppléé(e)s</b>	Florence PAUL par Claude MARESCHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Alexandre COULET, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal DUGOURD, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Jean-Michel LIEVREMONT, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON
<b>Excusé(e)</b>	Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Marc JACQUOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la reprise du marché de collecte des OMR par la société Sepur et la négociation de l'augmentation du coût limitée à 5%,

Au regard d'un certain nombre de constats :

- Plusieurs tournées (lundi et mardi) engendrent des dépassements en temps de travail important (+50h/semaine),
- 79% des abonnés ne sortent leur bac gris qu'1 fois/mois,
- Sur la tournée du vendredi : moins de 1 bac par km pour 10h de travail.
- Gain kilométrique et environnemental : Environ 20 000 km économisés.

Considérant l'avis favorable de la commission qui s'est réunie le 17/10/2024, pour un passage en C0,5 pour les OMR, comme le font la plupart des collectivités,

Considérant l'option C0.5 prévue au marché de collecte des OMR,

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide le passage en C0.5 au 01/01/2025 ;
- Autorise le Président à signer l'avenant au marché de collecte et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, le 05.11.2024

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président